

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00773
Numéro SIREN : 879 505 295
Nom ou dénomination : A2B

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2021 sous le numéro de dépôt 3048

60-01
Greffé du Tribunal
de Commerce de Beauvais

A2B
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3 000 €UROS
SIEGE SOCIAL : BATIMENT H – VILLAGE MYKONOS
36, AVENUE SALVADOR ALLENDE
60000 BEAUVAIS

DÉPÔT N° 2021 R3648
12 AOUT 2021
RCS Beauvais
N°
N° de gestion 2019 B 773

879 505 295 RCS BEAUVAIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt,

Le Quinze Décembre,

À Quatorze Heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- La SAS GROUPE ALTECOS, représentée par Monsieur Denis BERGMANN, propriétaire de..... 150 actions
- L'EURL BOSTON B, représentée par Monsieur Jean-Luc BEAURAIN, propriétaire de..... 150 actions

Soit un total de..... 300 actions

Sur les trois cents (300) actions composant le capital social.

Monsieur Jean-Luc BEAURAIN préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Denis BERGMANN et Monsieur Hervé CHRISMANT sont également présents à l'assemblée en leur qualité de Directeur Général.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

h
04

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de Monsieur Hervé CHRISMANT de ses fonctions de Directeur Général,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Hervé CHRISMANT de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Jean-Luc BEAURAIN
Président

Monsieur Denis BERGMANN
Directeur Général

SAS GROUPE ALTECQS
Représentée par Monsieur Denis
BERGMANN
Associée

EURL BOSTON B
Représentée par Monsieur Jean-Luc
BEAURAIN
Associée

Monsieur Hervé CHRISMANT

